

- Le matériel de sécurité conforme aux dispositions légales est embarqué lors de la prise de la location. Le locataire devra le restituer intégralement et sans avarie.
- Le locataire doit respecter la charge et nombre de personne maximum autorisé.
- Le gilet de sauvetage doit être porté obligatoirement par les enfants de moins de 11 ans pendant toute la durée de la navigation.
- Le locataire doit être au ralenti complet à moins de 300 m des berges, il ne doit pas faire de vague dans le port.
- En cas de panne, appeler le service location qui essaiera de vous dépanner à distance, ou viendra vous chercher si besoin. (Ne pas abandonner le bateau et partir à la nage)
- Le permis rivière où côtier est obligatoire pour certaines catégories d'embarcations.
- Avant le départ, veuillez prendre connaissance de la carte du lac ainsi que des règlements complets et des conditions de locations affichées. Ne jamais pénétrer dans la zone militaire (DANGER)
- Aucun remboursement ne sera fait si le client décide d'écourter la durée de la location.
- En cas de contravention, celle-ci reste à la charge du locataire.
- Une caution obligatoire de 1500 € est demandé afin de couvrir la franchise d'assurance. Elle sera restituée après vérification du bateau et du matériel lors de son retour.
- Assurance Responsabilité Civile comprise pour le locataire du bateau avec franchise de 1500 € (à la charge du locataire). Le locataire est responsable en cas de détérioration ou de perte du bien loué et du matériel loué (ski, bouée, coussin etc. ..), un devis lui sera établi et il devra être payer dans la limite du montant de la franchise de 1500 euros. Le remboursement de la caution pourra être différé jusqu'au règlement intégral des frais.
- Charlet Nautic dégage toute responsabilité pour les pertes ou dommages concernant les biens personnels du locataire et des personnes transportées. L'assurance ne garantit pas les personnes transportées sur le bateau et des accidents dont elles pourraient être victimes.
- Charlet Nautic ne pourra être tenu responsable en cas d'accident lié à un mauvais usage de l'embarcation ou à la pratique d'un sport tel que ski, bouée tractée, wake ou tout autre engin tracté.
- Les animaux sont strictement interdits à bord.